

## CERTIFICAT EN VERTU DE L'ARTICLE 35, PARAGRAPHE 1, DU RÈGLEMENT (UE) 2018/848 RELATIF À LA PRODUCTION BIOLOGIQUE ET À L'ÉTIQUETAGE DES PRODUITS BIOLOGIQUES

I.1. Numéro du document	1.2.	
2022/55221/1	⊠ Opérateur	
I.3 Nom et adresse de l'opérateur :	I.4. Nom et adresse de l'organisme de contrôle	
<b>VAN-RIJN (SARL)</b> 5 RUE DES VIEILLES GRANGES ZAC DES CHEVRIERS 78410 AUBERGENVILLE FRANCE	CERTIPAQ BIO 77 impasse Jean Mouillade 85000 LA ROCHE SUR YON organisme certificateur agréé par les Pouvoirs publics sous le numéro FR-BIO-09	
I.5. Activité ou activités de l'opérateur :	·	
<ul><li>☑ Distribution/Mise sur le marché</li><li>☑ Exportation</li></ul>		

I.6. Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil<sup>(1)</sup> et méthodes de production :

a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux / Méthode de production :

☑ production biologique avec une production non biologique

Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur satisfait aux exigences dudit règlement.

I.7. Date, lieu Fait à La Roche Sur Yon, le 27/07/2022.

Pour CERTIPAQ BIO, son Directeur Général, Gaël du Chelas I.8. Certificat valable du 27/07/2022 au 31/03/2024







## CERTIFICAT EN VERTU DE L'ARTICLE 35, PARAGRAPHE 1, DU RÈGLEMENT (UE) 2018/848 RELATIF À LA PRODUCTION BIOLOGIQUE ET À L'ÉTIQUETAGE DES PRODUITS BIOLOGIQUES

1.	Numéro du document 2022/55221/1	2. ⊠ Opérateur
3.	Nom et adresse de l'opérateur :  VAN-RIJN (SARL)  5 RUE DES VIEILLES GRANGES ZAC DES CHEVRIERS  78410 AUBERGENVILLE  FRANCE	4. Nom et adresse de l'organisme de contrôle  CERTIPAQ BIO  77 impasse Jean Mouillade  85000 LA ROCHE SUR YON  organisme certificateur agréé par les Pouvoirs publics  sous le numéro FR-BIO-09

II.1. Répertoire des produits

Fruits et légumes de conservation : Pommes de terre	Biologique
Semences, plants et autres produits agricoles bruts : Plants de pomme de terre	Biologique

II.8. Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848

- a) nom de l'organisme d'accréditation : COFRAC
- b) hyperlien vers le certificat d'accréditation : Accréditation n° 5-0544 Certification de produits/services agricoles et alimentaires. Portée disponible sur  $\underline{www.cofrac.fr}$

II.9 - Le présent document a été délivré conformément au programme de certification en vigueur, tel qu'il est défini par la circulaire afférente de l'INAO. L'opérateur a soumis ses activités à contrôle et respecte les exigences établies aux règlements et au programme de certification précités.

Seule la version électronique disponible au lien suivant : <a href="https://www.certipaq.com/nos-certificats/">https://www.certipaq.com/nos-certificats/</a> fait foi.



